

Extrait du Registre des délibérations

Séance du mardi 6 avril 2021

Question n° 7e

Économie

Acquisition et revente de terrains situés à la zone d'activité des Carmes à Saint-Amand-Montrond

Monsieur Geoffroy CANTAT, 4^{ème} Vice-Président chargé du développement économique, présente ce dossier.

Vu les statuts de la Communauté de communes Cœur de France,

vu la délibération du 8 décembre 2017 concernant la mise à disposition des ZAC et bâtiments à vocation économique des communes en faveur de Cœur de France,

vu les délibérations des 20 décembre 2019, 28 février 2020 et 25 février 2021, en faveur de l'acquisition auprès de la ville de Saint-Amand-Montrond de parcelles situées ZA des Carmes et de la revente de celles-ci à des entreprises désireuses de s'y installer,

considérant que, dans le cadre de la commercialisation de cette ZA et des travaux d'aménagement de la zone, il convient de considérer le projet dans son intégralité afin de pouvoir proposer rapidement des terrains viabilisés à des porteurs de projets,

considérant que, s'agissant de transactions relevant du développement économique, et conformément aux dispositions du procès-verbal de mise à disposition de ses terrains par la Ville de Saint-Amand-Montrond à la Communauté de communes en date du 12 janvier 2018, il convient que Cœur de France, qui détient cette compétence, acquière les terrains encore disponibles auprès de la Ville de Saint-Amand-Montrond qui en est propriétaire et les revende aux entreprises.

considérant que, par courrier du 8 mars 2021, Cœur de France a manifesté à la Ville de Saint-Amand-Montrond son intérêt pour acquérir les parcelles complémentaires : BI 178, BI 182, BI 106, BI 168, BI 155, BI 157, BI 159, pour une superficie totale d'environ 10 282 m² au prix de 2 € /m² HT

considérant que Cœur de France après avoir réalisé d'importants travaux de voirie et de viabilisation, les revendra aux entreprises au prix de 5,60 € par m² HT,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à :

- **acquérir les parcelles cadastrées BI 178, BI 182, BI 106, BI 168, BI 155, BI 157 et BI 159 pour une superficie totale d'environ 10 282 m², au prix de 2 € par m² HT,**
- **revendre ces terrains aux entreprises, selon les modalités énoncées ci-dessus, au prix de 5,60 € par m² HT**
- **signer tous les documents relatifs à ce dossier.**

Le Président


Daniel BÔNE